



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

### Séance du 15 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Pouldergat, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 13

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Henri SAVINA (Maire), M. Philippe MARLE, Mme. Jeannine LOZACHMEUR, M Guillaume TAHON, M. Michel PICHAVANT, Mme Julie MANNEVEAU, M. André LE COZ, Mme. Catherine LAMOUR, M Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER.

#### **Absents et excusés :**

**Absents** : M. Rafael GUIAVARCH, Mme. Elisabeth BIKOND-NKOMA

**Pouvoirs** : Mme. Karine ALIOUANE donne pouvoir à Mme Jeannine LOZACHMEUR

**Secrétaire** : M Guillaume TAHON

**Date de convocation** : 9 juin 2021

#### **Présentation de « Douarnenez Communauté – ressources en eau du territoire communautaire »**

*Rapporteur : Hugues TUPIN, Vice-Président de DOUARNENEZ COMMUNAUTE, délégué à l'Eau, à l'Assainissement et aux Eaux pluviales*

Monsieur Hugues TUPIN, en tant que vice-président de Douarnenez Communauté présente aux conseillers municipaux les ressources en eau du territoire communautaire ainsi que les nouveaux enjeux correspondant.

#### **DCM 2021-26- DCM 2021-26 : Devenir de l'électromobilité**

*Rapporteur : Henri SAVINA*

Monsieur le Maire rappelle le projet global de la municipalité d'engager un programme de revitalisation du centre-bourg dont la stratégie s'appuie sur quatre grandes orientations d'aménagement et de développement, élaborées au terme d'un processus de concertation avec les habitants.

Dans les orientations retenues, le retour des habitants en centre bourg avait été corrélé à la mise en place d'un noeud multimodal regroupant les nouvelles formes de déplacement -piéton, vélo, voiture électrique, auto-partage- localement et vers l'extérieur.

De cette réflexion était né le projet d'électromobilité en partenariat avec la commune du Juch, consistant à mettre à la disposition des habitants des véhicules électriques pour leurs déplacements usuels.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

En avril 2021, un sondage sur la mise en place de ce service avait été lancé via la gazette. En définitive, la commune n'avait reçu qu'un seul retour et c'est pourquoi la question de sa mise en œuvre ou non se pose aujourd'hui, le montant de l'enveloppe réservée à ce projet s'élevant à 46 000 €, avec un financement au titre de l'AMI Région de 26 000€.

### **Le Conseil Municipal,**

**VU** la subvention obtenue sur l'électromobilité au titre de l'AMI

**VU** les résultats du sondage mené via la gazette au mois d'avril 2021

**VU** les retours d'expérience sur ce dispositif et les réflexions menées lors de rencontre avec le SIOCA

**Considérant** que la compétence mobilité devrait être prise par Douarnenez Communauté au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et que les biens achetés par la Commune de POULDERGAT seraient ensuite cédés à Douarnenez Communauté

**Considérant** que la mobilité doit être pensée à une échelle communautaire

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de ne pas donner suite au projet d'électromobilité et à un service d'auto-partage pour le moment.

## **DCM 2021-27 : Prise de la compétence mobilité à Douarnenez Communauté**

*Rapporteur : Henri SAVINA*

Monsieur le Maire expose que, selon les dispositions de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), les communes doivent se prononcer sur la prise de compétence « mobilité » aux intercommunalités avant le 30 juin 2021.

Il précise que la prise de compétence Mobilités est effective à la majorité qualifiée, à savoir si l'accord des deux tiers au moins de conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population (ou l'inverse) est recueilli. L'accord de la commune la plus peuplée est requis, si celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Deux situations sont alors à distinguer :

1. La compétence mobilité est effectivement transférée et l'intercommunalité deviendra AOM : Autorité d'Organisation de la Mobilité au 1<sup>er</sup> juillet 2021.
2. La compétence mobilité n'est pas transférée à l'intercommunalité et la région devient alors de droit AOM sur le ressort territorial de la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> juillet 2021.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

Il est rappelé les objectifs définis par la loi LOM :

- Sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité;
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités, en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux;
- Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (cycle, marche, ...);
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

A ce titre, l'échelon intercommunal pour exercer cette compétence semble le plus cohérent..

Monsieur le Maire indique que les contours financiers de ce transfert de compétence seront évalués par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5214-16 et L5211-5 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°Ap 2018-340-002 en date du 6 décembre constatant les statuts de la communauté de communes;

**Vu** la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020;

**Considérant** que la prise de compétence Mobilités est effective à la majorité qualifiée, à savoir si l'accord des deux tiers au moins de conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population (ou l'inverse) est recueilli. L'accord de la commune la plus peuplée est requis, si celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** la prise de la compétence Mobilité par Douarnenez Communauté à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le changement de ses statuts dans ce sens ;

**ACCEPTE** que Douarnenez Communauté devienne AOM locale (Autorité Organisatrice de la Mobilité) ;



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

### **DCM 2021-28 : Convention Annuelle ULAMIR relative au pilotage du centre social et à l'enfance**

*Rapporteur : Jeannine LOZACH'MEUR*

Dans le cadre du partenariat entre la ville de POULDERGAT et l'ULAMIR du Goyen centre social, il est conclu chaque année une convention annuelle d'objectifs pour le pilotage du centre social.

La convention 2021 et son avenant sont transmis en annexe de la présente délibération.

#### **Le Conseil Municipal,**

**VU** la proposition de convention annuelle d'objectifs avec l'ULAMIR centre social du Goyen pour le pilotage du centre social pour l'année 2021

**VU** l'avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs avec l'ULAMIR centre social du Goyen pour le pilotage du centre social pour l'année 2021

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APROUVE** la proposition de convention annuelle d'objectifs avec l'ULAMIR centre social du Goyen pour le pilotage du centre social pour l'année 2021

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants et tous les documents permettant son exécution.

**PRÉCISE** que la convention est transmise en annexe de la présente délibération.

### **DCM 2021-29 : Convention de l'ADDSS d'occupation de Tian Holl : 2021-2022**

*Rapporteur : Jeannine LOZACH'MEUR*

L'ADDSS, représentée, organise à titre associatif, des cours de danse sportive et de société. Elle sollicite l'autorisation d'utiliser à cet effet la salle des fêtes de Ti An Holl. S'agissant d'une occupation hebdomadaire allant du **1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 juin 2022**, un projet de convention adapté aux conditions d'occupation est soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis en annexe de la présente délibération.

#### **Le Conseil Municipal,**

**VU** la proposition de convention d'occupation de Ti an Holl pour la période 2021-2022

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de fixer les tarifs de l'occupation de la salle Ti an Holl sur la période 2021-2022 comme suit pour l'ADDSS :



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

- 525€ pour le jeudi
- 262,50€ pour le mardi
- 300€ au titre de la participation aux frais de chauffage
- Total : 1 087,50€

**APROUVE** la proposition de convention d'occupation de Ti an Holl pour la période 2021-2022

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants et tous les documents permettant son exécution.

**PRÉCISE** que la convention est transmise en annexe de la présente délibération.

### **DCM 2021-30 : Demande d'extension du périmètre du « pass commerce »**

*Rapporteur : Henri SAVINA*

Initié par la Région Bretagne, en partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) bretons, le Pass Commerce et artisanat a pour objectif de moderniser et de dynamiser les activités commerciales et artisanales indépendantes qui contribuent activement à la vie locale et au développement de l'emploi.

Cette aide fait partie du PACK Création-Reprise et du PACK Développement mis en place par la Région.

Monsieur le Maire expose que le zonage actuel s'arrête en limite du bourg et qu'il conviendrait de l'étendre au nord afin d'intégrer les activités économiques proches bourg.

Chaque intercommunalité est libre de zoner ou non ce dispositif (taille des communes, quartiers éligibles...).

#### **Le Conseil Municipal,**

**VU** la pertinence d'étendre de zonage du pass commerce sur sa limite nord du bourg de POULDERGAT

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APROUVE** la demande d'extension du pass commerce tel que définit sur le plan annexé à la présente délibération

**PRÉCISE** que cette demande sera transmise à DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ, compétente sur cette question.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES »

#### Travaux rue Saint Ergat :

Monsieur Philippe MARLE informe le Conseil Municipal que les travaux de la rue St ERGAT ont débuté fin mai et se termineront mi-juillet. Le désamiantage se fera la semaine prochaine.

#### Travaux du Cadran :

Monsieur Philippe MARLE indique que la mise en sécurité de la toiture du Cadran se fera à la fin du mois de juin

#### Clocher de l'Église :

Monsieur Philippe MARLE informe qu'une intervention sur le clocher de l'Église sera programmée afin de supprimer les genêts qui pourraient à terme, menacer la structure du clocher.

#### Pôle culturel : projet 3<sup>ème</sup> lieu – médiathèque

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée du projet du pôle culturel : 3<sup>ème</sup> lieu – médiathèque et indique que suite aux consultations citoyennes et suite aux rencontres avec le maître d'œuvre, le COPIL a tenté de tenir compte des observations formulées pour le modifier.

L'objectif est maintenant de déposer un permis de construire avant l'été pour sélectionner les entreprises à la rentrée de septembre et débuter les travaux en novembre 2021 pour une fin des travaux estimée à juillet 2022 sauf imprévus.

#### Travaux estivaux des jeunes – Douarnenez Communauté

Monsieur Philippe MARLE dit que dans le cadre des emplois jeunes destinés aux 16-17 ans mis en place par Douarnenez Communauté, 6 jeunes interviendront sur Pouldergat, encadrés par l'ULAMIR, du 19 au 24 juillet.

Les travaux retenus sont les suivants :

- Peinture des extérieurs de la bibliothèque et du cabinet infirmier
- Peinture intérieure du hall, de la salle de sieste et du bureau de la maison de la petite enfance
- Petits travaux annexes en fonction de la météo ...

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

### **Réfection du terrain de foot :**

Monsieur Philippe MARLE informe que le terrain de football a été réhabilité à la fin du mois de mai et qu'il sera impraticable jusqu'à la fin du mois de juillet. L'entretien régulier et le maintien du niveau du terrain pourra être assuré ensuite par les services techniques, notamment grâce à la réception du nouveau petit tracteur fin juin.

### **Benne à déchets verts :**

En corrélation avec la réfection du terrain de football et pour en bloquer les accès le temps que l'engazonnement prenne, la benne à déchet ne tournera pas dans les quartiers sur la période estivale.

Lors de la seconde quinzaine de juin, elle sera déplacée afin d'accueillir le chapiteau puis remise au mois de juillet.

Les rotations dans les quartiers reprendront leur cours une fois que le gazon du terrain de football aura bien repris.

### **Animations estivales :**

Monsieur Guillaume TAHON indique que la commune accueillera le chapiteau mis en place par l'association croissance et emploi à partir du 17 juin 2021 au stade.

Début juillet, il se rendra à la salle Ti An Holl et partira début août.

Si la principale vocation du chapiteau sera d'accueillir des artistes en résidence, des animations seront également organisées, notamment les week-ends, en sortie de résidence par exemple. LE programme sera affiché aux entrées de bourg et relayé.

### **Assainissement :**

Monsieur Henri SAVINA informe le Étude en cours pour l'assainissement sur POULDERGAT – retour attendu au 2<sup>nd</sup> semestre 2021

### **Fiscalité :**

Monsieur Ronan KERVAREC informe que la commune, dans un souci d'équité fiscale, a demandé une révision des bases fiscales à la Direction Générale des Finances Publiques pour les habitations de la commune classées en catégorie 7 et 8 sur les bases des années 1970 (logements classés insalubres à



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

l'époque) et qui auraient pu être réhabilités : 17 logements de la commune sont concernés par ces potentielles révisions.

### **Elections :**

Monsieur Henri SAVINA rappelle que les élections régionales et départementales ont lieu les 20 et 27 juin.

Les protocoles sanitaires et la gestion des flux seront à respecter.

### **Ecole :**

Madame Jeannine LOZACHMEUR informe que le conseil d'école s'est tenu le 10 juin 2021. Il a été notamment été présenté le projet d'école pour la période et des demandes de travaux.

Elle précise que 76 élèves sont pour le moment attendus à la rentrée de septembre 2021.

### **Foire aux vêtements**

Madame Jeannine LOZACHMEUR remercie les bénévoles ayant participé à la foire aux vêtements ainsi que Pouldergat Sport et les habitants qui se sont déplacés, pour la tenue et la réussite de cette opération. 758,87€ ont été recueillis et serviront à financer un verger partagé sur la commune.

### **Sécurité routière :**

Madame Julie MANNEVEAU souhaite sensibiliser les habitants de POULDERGAT sur la sécurité routière, tant bien sur le bourg qu'en dehors, sur les départementales et sur lesquelles il y a des incivilités et des accidents notamment liés à la vitesse.

Il est précisé qu'une étude de la RD 43 qui traverse la commune a été effectuée sur le mois de mai par le Département et reçue ce jour en mairie. Il ressort que sur cette route, on compte 3 800 passages de véhicules par jour (1 900 dans chaque sens), avec un faible pourcentage de poids lourds : 0,89%.

A l'endroit où les mesures ont été effectuées, près de 85% des véhicules sont en excès de vitesse avec des pointes à 90km/h en zone 30 la nuit.

Ce constat est inacceptable et une solution sur l'aménagement de la route et la sensibilisation des usagers devra être trouvée.

***Fin du Conseil Municipal : 20h08***



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

SAVINA Henri	
MARLE Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint	
LOZAC'HMEUR Jeannine, 2 <sup>ième</sup> adjointe	
KERVAREC Ronan, 3 <sup>ième</sup> adjoint	
CHANTREAU Katell	
ALLIOUANE Karine	
TAHON Guillaume	
COSQUER Marie-Pierre	
GUIAVARC'H Rafael	
BIKOND-NKOMA Elisabeth	
PICHAVANT Michel	
FIACRE Isabelle	
MANNEVEAU Julie	
LE COZ André	
LAMOUR Catherine	
Secrétaire : Julie MANNEVAU	

Date de convocation : 9 juin 2021